

Le Barreau du Québec

**États financiers
au 31 mars 2012**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers	
Fonds général	
Revenus et dépenses	5
Surplus réservés	6
Surplus investis en immobilisations et surplus libres	7
Bilan	8
Fonds d'études juridiques	
Revenus et dépenses	9
Déficit et surplus investis en immobilisations	10
Bilan	11
Fonds d'opérations de l'immeuble	
Revenus et dépenses	12
Surplus investis en immobilisations et déficit	13
Bilan	14
Fonds du programme d'assistance parentale	
Revenus, dépenses et surplus réservés	15
Bilan	16
Fonds d'autoprotection	
Revenus, dépenses et surplus réservés	17
Bilan	18
Fonds d'indemnisation	
Revenus, dépenses et surplus réservés	19
Bilan	20
Bilan cumulé	21
Revenus et dépenses cumulés	22
Flux de trésorerie cumulés	23
Notes complémentaires	24 - 48



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Le Barreau du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Barreau du Québec, qui comprennent le bilan cumulé et les bilans des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble, du programme d'assistance parentale, d'autoprotection et d'indemnisation au 31 mars 2012 et l'état des revenus et dépenses cumulés, les états des revenus et dépenses, des surplus réservés et des surplus investis en immobilisations et surplus libres du fonds général, les états des revenus et dépenses et des déficit et surplus investis en immobilisations du fonds d'études juridiques, les états des revenus et dépenses et des surplus investis en immobilisations et déficit du fonds d'opérations de l'immeuble, les états des revenus, dépenses et surplus réservés des fonds du programme d'assistance parentale, d'autoprotection et d'indemnisation, et l'état des flux de trésorerie cumulés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des

anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 31 mai 2012

¹ CPA auditeur, CA permis n° A105474

Le Barreau du Québec
Fonds général
Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>		<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$		\$	\$
REVENUS			DÉPENSES		
Cotisations (note 3)	20 997 396	19 765 401	Protection du public et contrôle de la profession		
			Syndic	7 220 716	7 342 737
Formation continue obligatoire	2 639 383		Inspection professionnelle	1 802 050	1 533 352
Vente de publicité – Journal Barreau et site Internet	956 132	770 318	Greffes et registrariat	1 995 018	1 910 421
Registre des testaments	756 230	772 801	Recherche et législation	273 998	259 194
Congrès	694 949	491 350	Formation continue obligatoire	2 668 564	
Revenus nets de placements (note 22)	370 173	595 092		<u>13 960 346</u>	<u>11 045 704</u>
Honoraires de gestion	555 678	471 123	Communications et services aux membres		
Services urgence-avocat	113 486	112 241	Communications et publicité institutionnelle	1 809 188	1 890 310
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	186 342	144 356	Journal Barreau	848 449	757 039
Mobilité de la main-d'œuvre	214 296	154 429	Services aux membres et aux groupements d'avocats	1 113 180	1 031 189
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	106 714	96 594		<u>3 770 817</u>	<u>3 678 538</u>
Revenus divers	201 768	173 241	Dépenses institutionnelles		
Total des revenus	<u>27 792 547</u>	<u>23 546 946</u>	Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	1 223 475	1 011 387
			Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	1 089 733	988 923
			Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	831 638	790 834
				<u>3 144 846</u>	<u>2 791 144</u>
			Contributions et projets spéciaux	31 794	85 416
			Remboursements avocats parents	253 375	192 046
			Frais généraux		
			Direction générale, Service du contentieux et exercice illégal	2 115 097	2 290 795
			Finances, ressources matérielles et inscriptions et cotisations annuelles	1 952 598	1 742 218
			Technologies de l'information	1 993 417	1 513 674
			Ressources humaines	637 230	654 590
			Gestion de l'information	522 674	682 299
				<u>7 221 016</u>	<u>6 883 576</u>
			Moins : frais généraux et dépenses institutionnelles répartis	1 091 426	1 695 172
				<u>6 129 590</u>	<u>5 188 404</u>
			Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>27 290 768</u>	<u>22 981 252</u>
				<u>501 779</u>	<u>565 694</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds général
Surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

				2012	2011	
	Variations de la charge de retraite	Projet informatique en nouvelles technologies de l'information	Authentification de dépôt électronique	Contribution au fonds d'opérations de l'immeuble	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	200 000		100 000	1 000 000	1 300 000	1 000 000
Virement aux surplus libres			100 000		100 000	
	200 000	-	-	1 000 000	1 200 000	1 000 000
Virement des surplus libres	300 000	100 000			400 000	300 000
Virement du fonds d'études juridiques				216 971	216 971	
Solde à la fin	500 000	100 000	-	1 216 971	1 816 971	1 300 000

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds général
Surplus investis en immobilisations et surplus libres

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	Libres				2012	2011
	Investis en immobilisations	Gains non réalisés (pertes non réalisées)	Non affectés	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	2 044 827	122 151	3 084 160	3 206 311	5 251 138	4 898 137
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses (page 5)	(888 198) (a)		1 389 977	1 389 977	501 779	565 694
Contribution du fonds d'études juridiques – Formation continue obligatoire			602 350	602 350	602 350	
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des pertes ou gains réalisés sur la cession de placements		(159 354)		(159 354)	(159 354)	259 520
Variations survenues au cours de l'exercice dans les pertes ou gains latents sur les placements disponibles à la vente		135 348		135 348	135 348	(172 213)
Virement des surplus réservés			100 000	100 000	100 000	
	<u>1 156 629</u>	<u>98 145</u>	<u>5 176 487</u>	<u>5 274 632</u>	<u>6 431 261</u>	<u>5 551 138</u>
Investissement en immobilisations	1 065 317		(1 065 317)	(1 065 317)		
Virement des immobilisations de la formation continue obligatoire par le fonds d'études juridiques	295 939		(295 939)	(295 939)		
Virement aux surplus réservés			(400 000)	(400 000)	(400 000)	(300 000)
Solde à la fin	<u>2 517 885</u>	<u>98 145</u>	<u>3 415 231</u>	<u>3 513 376</u>	<u>6 031 261</u>	<u>5 251 138</u>

(a) Ce montant représente la radiation et l'amortissement des immobilisations de l'exercice.

Le Barreau du Québec
Fonds général
Bilan

au 31 mars 2012

	2012	2011
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 757 686	1 152 826
Débiteurs (note 4)	914 395	757 487
Avances à d'autres fonds et entités (notes 5 et 21)	2 948 317	1 034 394
Frais payés d'avance	748 358	198 734
Placements (note 6)	19 083 565	16 246 547
	<u>25 452 321</u>	<u>19 389 988</u>
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités précises d'encaissement	1 043 930	1 235 749
Placements (note 6)	6 083 070	9 719 924
Immobilisations (note 7)	2 517 885	2 044 827
	<u>35 097 206</u>	<u>32 390 488</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 333 703	4 856 327
Provision pour vacances à payer	1 035 982	863 037
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 789 255	1 671 493
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	3 845 414	3 139 138
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	3 715 927	3 392 793
Cotisations à remettre à l'Office des professions	282 443	292 869
Cotisations reportées	10 284 815	9 045 951
Produits reportés	565 727	210 015
Honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	116 730	113 070
Dus à d'autres fonds et entités (notes 8 et 21)	1 140 605	1 246 560
	<u>27 110 601</u>	<u>24 831 253</u>
Dus au fonds d'autoprotection, sans intérêt ni modalités de remboursement	132 267	132 267
Charges de retraite à payer (note 20)	6 106	875 830
	<u>27 248 974</u>	<u>25 839 350</u>
SURPLUS (pages 6 et 7)		
Surplus investis en immobilisations	2 517 885	2 044 827
Surplus réservés – Contribution au fonds d'opérations de l'immeuble	1 216 971	1 000 000
Surplus réservés – Variations de la charge de retraite	500 000	200 000
Surplus réservés – Projet informatique en nouvelles technologies de l'information	100 000	–
Surplus réservés – Authentification de dépôt électronique	–	100 000
Surplus libres		
Non affectés	3 415 231	3 084 160
Gains non réalisés	98 145	122 151
	<u>3 513 376</u>	<u>3 206 311</u>
	<u>7 848 232</u>	<u>6 551 138</u>
	<u>35 097 206</u>	<u>32 390 488</u>

Le Barreau du Québec
Fonds d'études juridiques
Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Revenus		
Intérêts sur les comptes en fidéicomis	2 251 411	1 856 596
Formation continue obligatoire		3 223 064
Annonces et abonnements	6 382	7 211
Revenus nets de placements (note 22)	<u>28 219</u>	<u>(70 041)</u>
	<u>2 286 012</u>	<u>5 016 830</u>
Dépenses		
Recherche et législation	769 254	760 349
Formation continue obligatoire		3 323 913
Centre de documentation	178 269	191 823
Publicité et promotion	101 234	126 788
Subventions aux organisations liées (note 21)	1 382 444	1 183 090
Projets spéciaux	203 664	476 507
Gestion des comptes en fidéicomis	230 851	136 229
Frais généraux	<u>436 886</u>	<u>1 042 249</u>
	<u>3 302 602</u>	<u>7 240 948</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	<u>(1 016 590)</u>	<u>(2 224 118)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'études juridiques
Déficit et surplus investis en immobilisations

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

				2012	2011
Gains non réalisés (pertes non réalisées)	Réservés	Réservés – Développement de la formation continue obligatoire	Investis en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	52 545	790 153	216 971	656 074	1 715 743
Virement des immobilisations de la formation continue obligatoire au fonds général		295 939	(295 939)		
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble (page 13)		50 000		50 000	50 000
Contribution au fonds général – Formation continue obligatoire		(602 350)		(602 350)	
Virement au fonds général			(216 971)	(216 971)	
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses (page 9)		(919 180)		(97 410) (a)	(1 016 590)
Reclassement à l'état des revenus et dépenses des pertes ou gains réalisés sur la cession de placements		(3 686)		(3 686)	(99 510)
Variations survenues au cours de l'exercice dans les pertes ou gains latents sur les placements disponibles à la vente		26 656		26 656	262 620
Surplus (déficit) à la fin	<u>75 515</u>	<u>(385 438)</u>	<u>–</u>	<u>(47 198)</u>	<u>1 715 743</u>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.

Le Barreau du Québec

Fonds d'études juridiques

Bilan

au 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	189 984	430 174
Débiteurs (note 9)	3 584	374 317
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande	140 000	140 000
Avance au fonds d'opérations de l'immeuble (note 21)	45 833	50 000
Frais payés d'avance		37 698
	<u>379 401</u>	<u>1 032 189</u>
Placements (note 10)	940 492	892 430
Immobilisations (note 7)	262 725	656 074
	<u>1 582 618</u>	<u>2 580 693</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	271 012	365 993
Provision pour vacances à payer	46 533	97 051
Produits reportés		292 616
Dus au fonds général (note 21)	1 297 176	48 874
Dus à l'École du Barreau (note 21)	1 907	459
Dus à la Fondation du Barreau du Québec (note 21)	12 907	2 380
	<u>1 629 535</u>	<u>807 373</u>
Charges de retraite à payer (note 20)	281	57 577
	<u>1 629 816</u>	<u>864 950</u>
SURPLUS (DÉFICIT) (page 10)		
Surplus réservés (déficit)	(385 438)	790 153
Surplus réservés – Développement de la formation continue obligatoire		216 971
Surplus investis en immobilisations	262 725	656 074
Gains non réalisés	75 515	52 545
	<u>(47 198)</u>	<u>1 715 743</u>
	<u>1 582 618</u>	<u>2 580 693</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Fonds d'opérations de l'immeuble

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Revenus		
Fonds général		
Location	1 159 702	1 056 408
Fonds d'études juridiques		
Location	57 574	110 712
École du Barreau du Québec		
Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau	447 919	468 300
Location	392 162	373 588
Revenus nets de placements (note 22)	3 523	564
Amortissement de l'apport reporté (note 11)	16 425	16 425
	<u>2 077 305</u>	<u>2 025 997</u>
Dépenses		
Gestion, traitements et charges sociales	283 870	281 295
Taxes foncières	373 095	354 001
Énergie	223 063	205 765
Assurance	9 565	13 503
Entretien ménager	101 768	102 608
Contrats de service	126 938	124 185
Gardiennage et sécurité	103 808	102 586
Entretien du bâtiment	135 155	128 341
Frais divers	26 166	21 405
Amortissement	488 652	474 567
Frais généraux provenant du fonds général	123 090	132 414
	<u>1 995 170</u>	<u>1 940 670</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>82 135</u>	<u>85 327</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'opérations de l'immeuble
Surplus investis en immobilisations et déficit

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012		2011
	Surplus investis en immobilisations \$	Déficit \$	Total \$
Surplus (déficit) au début	3 065 720	(228 831)	2 801 562
Acquisitions d'immobilisations	180 670	(180 670)	
Dus au fonds général (aménagement des locaux)	191 820	(191 820)	(0)
Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques (page 10)		(50 000)	(50 000)
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(472 227) (a)	554 362	85 327
Surplus (déficit) à la fin	<u>2 965 983</u>	<u>(96 959)</u>	<u>2 869 024</u>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'opérations de l'immeuble
Bilan

au 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	92 950	10 521
Loyers à recevoir	1 861	12 010
Taxes à la consommation à recevoir	3 643	
Avance à la Corporation de services du Barreau du Québec (note 21)		2 664
Frais payés d'avance	71 323	
Taxes payées d'avance	<u>90 789</u>	<u>86 243</u>
	<u>260 566</u>	111 438
Frais d'installation de locataires	102 495	128 405
Immobilisations (note 7)	<u>4 206 956</u>	<u>4 514 937</u>
	<u><u>4 570 017</u></u>	<u><u>4 754 780</u></u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	25 540	31 751
Taxes à la consommation à payer		1 901
Loyers perçus d'avance		1 188
Dus au fonds général (note 21)	388 584	374 651
Dû au fonds d'études juridiques (note 21)	<u>45 833</u>	<u>50 000</u>
	<u>459 957</u>	459 491
Charge de retraite à payer	63	9 183
Dus au fonds général (aménagement des locaux), sans intérêt ni modalités précises de remboursement	<u>1 043 930</u>	1 235 749
Apport reporté (note 11)	<u>197 043</u>	213 468
	<u><u>1 700 993</u></u>	<u><u>1 917 891</u></u>
SURPLUS (page 13)		
Surplus investis en immobilisations	2 965 983	3 065 720
Déficit	<u>(96 959)</u>	<u>(228 831)</u>
	<u><u>2 869 024</u></u>	<u><u>2 836 889</u></u>
	<u><u>4 570 017</u></u>	<u><u>4 754 780</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds du programme d'assistance parentale
Revenus, dépenses et surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	347 862	
Revenus nets de placements (note 22)	6 726	8 953
	354 588	8 953
Dépenses		
Prestations versées	181 321	166 466
Remboursements avocats parents	2 273	150
Frais d'administration	2 099	2 106
Frais généraux provenant du fonds général	15 000	19 600
	200 693	188 322
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	153 895	(179 369)
Surplus réservés au début	303 734	490 565
Reclassement à l'état des revenus, dépenses et surplus réservés des pertes ou gains réalisés sur la cession de placements		8 224
Variations survenues au cours de l'exercice dans les pertes ou gains latents sur les placements disponibles à la vente		(15 686)
	303 734	483 103
Surplus réservés à la fin	457 629	303 734

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds du programme d'assistance parentale
Bilan

au 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	120 040	119 022
Avance au fonds général (note 21)	483 059	329 868
Frais payés d'avance	7 528	
	<u>610 627</u>	<u>448 890</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 500	2 101
Cotisations reportées	149 498	143 055
	<u>152 998</u>	<u>145 156</u>
SURPLUS RÉSERVÉS (page 15)		
Affectés	<u>457 629</u>	<u>303 734</u>
	<u>610 627</u>	<u>448 890</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'autoprotection
Revenus, dépenses et surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	463 816	458 620
Revenus nets de placements (note 22)	10 427	145
Recouvrement d'indemnités et renversement de provision pour éventualités		100 443
Honoraires de gestion – fonds général	25 000	25 000
	<u>499 243</u>	<u>584 208</u>
Dépenses		
Indemnités	107 803	100 000
Frais de défense	94 300	109 991
Assurance responsabilité professionnelle	445 180	426 180
Frais d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec		25 000
Frais généraux	10 127	49 146
Frais généraux provenant du fonds général	60 230	50 029
	<u>717 640</u>	<u>760 346</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(218 397)	(176 138)
Surplus réservés au début	<u>500 007</u>	<u>676 145</u>
Surplus réservés à la fin	<u>281 610</u>	<u>500 007</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'autoprotection
Bilan

au 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	22 293	22 103
Avances au fonds général (note 21)	285 269	507 144
Frais payés d'avance	445 083	337 410
Taxes à la consommation à recevoir	17	711
	<u>752 662</u>	<u>867 368</u>
Avances au fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement	132 267	132 267
	<u>884 929</u>	<u>999 635</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 200	4 202
Cotisations reportées	199 330	190 740
	<u>203 530</u>	<u>194 942</u>
Provision pour éventualités (note 14)	399 789	304 686
	<u>603 319</u>	<u>499 628</u>
SURPLUS RÉSERVÉS (page 17)	<u>281 610</u>	<u>500 007</u>
	<u>884 929</u>	<u>999 635</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'indemnisation
Revenus, dépenses et surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	576 997	573 261
Revenus nets de placements (note 22)	272 470	368 561
	<u>849 467</u>	<u>941 822</u>
Dépenses		
Indemnités	813 613	13 856
Remboursements avocats parents	7 375	6 138
Traitements et charges sociales	41 027	39 039
Honoraires juridiques	24 244	16 385
Frais de comité	11 253	15 183
Frais de bureau	8 429	385
Honoraires d'audit	8 995	8 605
Frais généraux provenant du fonds général	73 189	61 319
	<u>988 125</u>	<u>160 910</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>(138 658)</u>	<u>780 912</u>
Surplus réservés au début	7 029 054	6 065 720
Reclassement à l'état des revenus, dépenses et surplus réservés des pertes ou gains réalisés sur la cession de placements	(79 958)	125 295
Variations survenues au cours de l'exercice dans les pertes ou gains latents sur les placements disponibles à la vente	101 082	57 127
	<u>7 050 178</u>	<u>6 248 142</u>
Surplus réservés à la fin	<u>6 911 520</u>	<u>7 029 054</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'indemnisation
Bilan

au 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	186	2 786
Intérêts courus	30 564	35 359
Avances au fonds général (note 21)	<u>372 277</u>	<u>366 296</u>
	403 027	404 441
Placements (note 12)	<u>8 451 661</u>	<u>8 162 220</u>
	<u><u>8 854 688</u></u>	<u><u>8 566 661</u></u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Charges à payer	36 656	34 791
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer	250 732	250 732
Indemnités à payer		61 945
Provision pour indemnités (note 14)	1 403 844	951 714
Cotisations reportées	<u>251 936</u>	<u>238 425</u>
	<u>1 943 168</u>	<u>1 537 607</u>
SURPLUS RÉSERVÉS (page 19)		
Gains non réalisés	255 447	234 323
Affectés	<u>6 656 073</u>	<u>6 794 731</u>
	<u>6 911 520</u>	<u>7 029 054</u>
	<u><u>8 854 688</u></u>	<u><u>8 566 661</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Bilan cumulé
au 31 mars 2012

	2012							2011		
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'auto- protection	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF										
Actif à court terme										
Encaisse	1 757 686	189 984	92 950	120 040	22 293		2 182 953	186	2 183 139	1 737 432
Débiteurs	914 395	3 584	5 504		17		923 500	30 564	954 064	1 179 884
Avances à d'autres fonds et entités (note 21)										
Fonds général				483 059	285 269	(768 328)		372 277		
Fonds d'études juridiques	1 297 176					(1 297 176)				
Fonds d'opérations de l'immeuble	388 584	45 833				(434 417)				
École du Barreau du Québec	771 375						771 375		771 375	334 609
Comité sur la sténographie	402						402		402	
La Corporation de services du Barreau du Québec	83 365						83 365		83 365	38 973
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	158 449						158 449		158 449	27 297
École de sténographie judiciaire du Québec	220 060						220 060		220 060	212 063
Fondation du Barreau du Québec	28 906						28 906		28 906	
Frais payés d'avance	748 358			7 528	445 083		1 363 081		1 363 081	660 085
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande		140 000	162 112				140 000		140 000	140 000
Placements	19 083 565						19 083 565		19 083 565	16 380 763
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	25 452 321	379 401	260 566	610 627	752 662	(2 499 921)	24 955 656	403 027	24 986 406	20 711 106
Prêt à recevoir du fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement	1 043 930					(1 043 930)				
Placements					132 267	(132 267)				
Frais d'installation de locataires	6 083 070	940 492					7 023 562	8 451 661	15 475 223	18 640 358
Immobilisations	2 517 885	262 725	4 206 956				6 987 566		6 987 566	7 215 838
	35 097 206	1 582 618	4 570 017	610 627	884 929	(3 676 118)	39 069 279	8 854 688	47 551 690	46 695 707
PASSIF										
Passif à court terme										
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 333 703	271 012	25 540	3 500	4 200		4 637 955	36 656	4 674 611	5 297 066
Provisions pour vacances à payer	1 035 982	46 533					1 082 515		1 082 515	960 088
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 789 255						1 789 255		1 789 255	1 671 493
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	3 845 414						3 845 414		3 845 414	3 139 138
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	3 715 927						3 715 927		3 715 927	3 392 793
Cotisations à remettre à l'Office des professions	282 443						282 443		282 443	292 869
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer								250 732	250 732	250 732
Cotisations reportées	10 284 815			149 498	199 330		10 633 643	251 936	10 885 579	9 618 171
Indemnités à payer										61 945
Provision pour indemnités								1 403 844	1 403 844	951 714
Produits reportés	565 727						565 727		565 727	503 819
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	116 730						116 730		116 730	113 070
Dus à d'autres fonds et entités (note 21)										
Fonds général		1 297 176	388 584			(1 685 760)				
Fonds d'études juridiques			45 833			(45 833)				
Fonds d'auto-protection	285 269					(285 269)				
Fonds du programme d'assistance parentale	483 059					(483 059)				
Fonds d'indemnisation	372 277						372 277			
Fondation du Barreau du Québec		12 907					12 907		12 907	45 500
École du Barreau		1 907					1 907		1 907	
Dus au fonds général, sans intérêt	27 110 601	1 629 535	459 957	152 998	203 530	(2 499 921)	27 056 700	1 943 168	28 627 591	26 298 398
Charges de retraite à payer	6 106	281	63				6 450		6 450	942 590
Dus au fonds d'auto-protection, sans intérêt ni modalités de remboursement	132 267					(132 267)				
Provision pour éventualités					399 789		399 789		399 789	304 686
Apport reporté			197 043				197 043		197 043	213 468
	27 248 974	1 629 816	1 700 993	152 998	603 319	(3 676 118)	27 659 982	1 943 168	29 230 873	27 759 142
SURPLUS (DÉFICIT)										
Surplus réservés (déficit)	1 816 971	(385 438)		457 629	281 610		2 170 772	6 911 520	9 082 292	10 139 919
Surplus investis en immobilisations	2 517 885	262 725	2 965 983			1 043 930	6 790 523		6 790 523	7 002 370
Surplus libres (déficit)	3 513 376	75 515	(96 959)			(1 043 930)	2 448 002		2 448 002	1 794 276
	7 848 232	(47 198)	2 869 024	457 629	281 610		11 409 297	6 911 520	18 320 817	18 936 565
	35 097 206	1 582 618	4 570 017	610 627	884 929	(3 676 118)	39 069 279	8 854 688	47 551 690	46 695 707

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Le Barreau du Québec
Revenus et dépenses cumulés
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012								2011	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'auto-protection	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus										
Cotisations	20 997 396			347 862	463 816		21 809 074	576 997	22 386 071	20 797 282
Vente de publicité – Journal Barreau et site Internet	956 132						956 132		956 132	770 318
Registre des testaments	756 230						756 230		756 230	772 801
Congrès	694 949						694 949		694 949	491 350
Intérêts sur les comptes en fidéicomis		2 251 411					2 251 411		2 251 411	1 856 596
Formation continue obligatoire	2 639 383						2 639 383		2 639 383	3 223 064
Annonces et abonnements		6 382					6 382		6 382	7 211
Revenus nets de placements (note 22)	370 173	28 219	3 523	6 726	10 427	(42 919)	376 149	272 470	648 619	903 274
Honoraires de gestion	555 678				25 000	(15 000)	565 678		565 678	431 341
Services urgence-avocat	113 486						113 486		113 486	112 241
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités et renversement de provision pour éventualités	186 342						186 342		186 342	244 799
Mobilité de la main-d'œuvre	214 296						214 296		214 296	154 429
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	106 714						106 714		106 714	96 594
Location			1 609 438			(1 261 136)	348 302		348 302	342 731
École du Barreau du Québec – Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau				447 919			447 919		447 919	468 300
Amortissement de l'apport reporté				16 425			16 425		16 425	16 425
Revenus divers	201 768						201 768		201 768	173 241
	<u>27 792 547</u>	<u>2 286 012</u>	<u>2 077 305</u>	<u>354 588</u>	<u>499 243</u>	<u>(1 319 055)</u>	<u>31 690 640</u>	<u>849 467</u>	<u>32 540 107</u>	<u>30 861 997</u>
Dépenses										
Syndic	7 220 716					(336 395)	6 884 321		6 884 321	7 006 449
Inspection professionnelle	1 802 050					(76 163)	1 725 887		1 725 887	1 459 144
Greffes et registrariat	1 995 018					(190 947)	1 804 071		1 804 071	1 747 941
Recherche et législation	273 998	769 254				(51 894)	991 358		991 358	967 547
Communications et publicité institutionnelle	1 809 188					(54 426)	1 754 762		1 754 762	1 841 986
Journal Barreau	848 449					(4 905)	843 544		843 544	752 083
Services aux membres et aux groupements d'avocats	1 113 180					(49 382)	1 063 798		1 063 798	973 841
Formation continue obligatoire	2 668 564					(45 540)	2 623 024		2 623 024	3 258 203
Centre de documentation		178 269				(20 366)	157 903		157 903	162 802
Publicité et promotion		101 234					101 234		101 234	126 788
Subventions aux organisations liées		1 382 444					1 382 444		1 382 444	1 183 090
Gestion des comptes en fidéicomis		230 851					230 851		230 851	136 229
Contributions et projets spéciaux	31 794	203 664					235 458		235 458	536 923
Prestations versées				181 321			181 321		181 321	166 466
Remboursements avocats parents	253 375			2 273			255 648		255 648	198 334
Indemnités					107 803		107 803	7 375	115 178	113 856
Frais de défense					94 300		94 300		94 300	109 991
Dépenses institutionnelles										
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	1 223 475						1 223 475		1 223 475	1 011 387
Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	1 089 733					(7 970)	1 081 763		1 081 763	988 923
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	831 638					(21 152)	810 486		810 486	770 518
Frais d'administration				2 099			2 099		2 099	27 106
Assurance responsabilité professionnelle					445 180		445 180		445 180	426 180
Frais généraux	6 129 590	436 886		15 000	70 357	(459 915)	6 191 918	167 137	6 359 055	6 103 232
Frais d'opérations de la Maison du Barreau			1 995 170				1 995 170		1 995 170	1 940 670
	<u>27 290 768</u>	<u>3 302 602</u>	<u>1 995 170</u>	<u>200 693</u>	<u>717 640</u>	<u>(1 319 055)</u>	<u>32 187 818</u>	<u>988 125</u>	<u>33 175 943</u>	<u>32 009 689</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>501 779</u>	<u>(1 016 590)</u>	<u>82 135</u>	<u>153 895</u>	<u>(218 397)</u>	<u>-</u>	<u>(497 178)</u>	<u>(138 658)</u>	<u>(635 836)</u>	<u>(1 147 692)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Flux de trésorerie cumulés
pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012	2011
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(635 836)	(1 147 692)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	1 414 430	1 271 666
Radiation d'immobilisations	59 829	
Amortissement des frais d'installation de locataires	25 910	29 828
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Gain sur la cession d'immobilisations		(30 328)
Perte (gain) sur la cession de placements	242 999	(291 887)
Variation des gains latents (pertes latentes) sur les placements	20 088	(131 848)
Diminution (augmentation) des débiteurs	225 820	(151 444)
Augmentation des frais payés d'avance	(702 996)	(52 016)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(622 455)	1 234 029
Augmentation (diminution) des provisions pour vacances à payer	122 427	(10 796)
Diminution des indemnités à payer	(61 945)	(133 083)
Augmentation (diminution) de la provision pour indemnités	452 130	(524 526)
Augmentation des produits reportés	61 908	221 507
Augmentation (diminution) des cotisations reportées	1 267 408	(431 042)
Augmentation des honoraires à payer	3 660	10 720
Diminution des charges de retraite à payer	(936 140)	(280 997)
Augmentation (diminution) de la provision pour éventualités	95 103	(80 443)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 015 915</u>	<u>(514 777)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(9 801 621)	(6 428 941)
Cession de placements	10 020 955	5 871 427
Avances à l'École du Barreau du Québec	(436 766)	(218 837)
Avances à La Corporation de services du Barreau du Québec	(44 392)	96 752
Avances au Comité sur la sténographie	(402)	
Avances au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	(131 152)	134 891
Avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	(7 997)	(84 016)
Avances à la Fondation du Barreau du Québec	(28 906)	
Acquisitions d'immobilisations	(1 245 987)	(1 341 846)
Cession d'immobilisations		123 013
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 676 268)</u>	<u>(1 847 557)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	(32 593)	(19 119)
Dus à l'École du Barreau	1 907	(1 670)
Cotisations à remettre à divers organismes	1 136 746	1 864 438
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>1 106 060</u>	<u>1 843 649</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	445 707	(518 685)
Encaisse au début	<u>1 737 432</u>	<u>2 256 117</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 183 139</u></u>	<u><u>1 737 432</u></u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Québec, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit. Le Barreau est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Le Barreau a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux placements détenus jusqu'à leur échéance augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse et les fonds communs de placement du marché monétaire sont classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements, excluant le dépôt en fidéicommiss et les fonds communs de placement du marché monétaire, sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

Les pertes ou les gains latents relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente, dont les revenus de placements, ne font pas l'objet d'affectations d'origine externe et sont comptabilisés aux surplus jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable. Lorsque le Barreau cède un de ces placements ou lorsqu'il subit une baisse de valeur durable, le gain ou la perte cumulé présenté aux surplus est alors reclassé à l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements.

Placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et autres passifs financiers

Le dépôt en fidéicommiss est classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à leur échéance, tandis que les débiteurs et les avances à d'autres fonds et entités sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Les comptes fournisseurs et charges à payer, les provisions pour vacances à payer, les cotisations à remettre aux barreaux de section, au Centre d'accès à l'information juridique, au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et à l'Office des professions, la cotisation au Plan national d'indemnisation à payer, les indemnités à payer, la provision pour indemnités, les honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA), les dus à l'École du Barreau et les dus à la Fondation du Barreau du Québec sont classés comme autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers). Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements.

Constatation des revenus

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession de placements.

Cotisations annuelles

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatées sur la durée de l'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des bilans du fonds général, du fonds du programme d'assistance parentale, du fonds d'autoprotection et du fonds d'indemnisation.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommis

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommis auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au fonds d'études juridiques au moment de leur encaissement.

Autres sources de revenus

Les revenus du Barreau provenant de la vente de publicité, du registre de testaments, des congrès et de la formation continue obligatoire sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Ventilation des dépenses

Les dépenses directement liées à une activité sont attribuées à celle-ci. Les frais généraux sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon le temps de travail consacré par le personnel de la Direction générale, du Service du contentieux et exercice illégal, du Cabinet du bâtonnier, du Service des finances, ressources matérielles, inscriptions et cotisations annuelles, du Service informatique, du Service des ressources humaines et du Service de gestion de l'information aux fonds suivants : fonds d'études juridiques, fonds d'opérations de l'immeuble, fonds d'indemnisation, fonds d'autoprotection et École du Barreau du Québec. Le solde non réparti est présenté dans les revenus et dépenses du fonds général sous la rubrique Frais généraux.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Fonds d'études juridiques

Le fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit. Le 1^{er} avril 2011, le fonds d'études juridiques a transféré les activités de la formation continue obligatoire au fonds général.

Fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble, incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations comptabilisées dans ce fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau et aux aménagements permanents des locaux.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds du programme d'assistance parentale

Le fonds du programme d'assistance parentale pour travailleurs autonomes est utilisé pour compenser partiellement les frais de fonctionnement engagés pendant la période durant laquelle les activités professionnelles sont réduites ou inexistantes en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant en l'absence d'un programme d'aide gouvernementale en vigueur.

Fonds d'autoprotection

Le fonds d'autoprotection, créé en mai 2006, est utilisé pour couvrir le risque de responsabilité afférent aux activités institutionnelles du Barreau et à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau souscrit à une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 10 000 000 \$ par réclamation ou par an.

Fonds d'indemnisation

Le fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement du Barreau dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que le Barreau ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Immobilisations et amortissements

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût dans les fonds qui en font l'utilisation.

Les immobilisations et les frais d'installation de locataires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment – Maison du Barreau	40 ans
Améliorations locatives – fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux
Système de climatisation	10 ans
Aménagement des locaux	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Ordinateurs et logiciels	5 ans
Logiciels corporatifs	10 ans
Frais de conception de cours	4 ans
Téléphonie	10 ans

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

	<u>Périodes</u>
Frais d'installation de locataires	Durée initiale des baux, 10 ans et 5 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue pour l'acquisition du bâtiment – Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

Contribution au fonds général

Depuis le 1^{er} avril 2007, le fonds d'études juridiques est susceptible, à la suite de la décision du comité exécutif, de verser annuellement au fonds général une contribution ne pouvant excéder 15 % des dépenses liées à la protection du public et au contrôle de la profession engagées par celui-ci.

Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques

Le fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 \$ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

De plus, le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu de l'état des surplus réservés cumulés.

Contribution d'équilibre au fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds général contribue au fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des surplus réalisés, et lui verse toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme, si nécessaire.

Contribution à l'École du Barreau du Québec

Le fonds général verse à l'École du Barreau du Québec une contribution d'un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de l'École.

Surplus du fonds d'indemnisation

Les surplus du fonds d'indemnisation doivent être maintenus à un montant minimal de 250 000 \$, et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Entités contrôlées

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec, et la date de fin de son exercice financier est le 31 décembre. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds sont réservés aux membres participant au Fonds, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 15.

Le Barreau a également le pouvoir de nommer tous les membres du comité de formation professionnelle. L'École du Barreau du Québec est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. L'École est financée en partie par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui verse annuellement une subvention de fonctionnement, et la date de fin de son exercice financier est le 31 mai. En conséquence, les états financiers de l'École du Barreau du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 16. L'École du Barreau du Québec est considérée comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

Le Barreau a nommé certains membres du conseil d'administration de l'École de sténographie judiciaire du Québec. L'École de sténographie judiciaire du Québec a pour objectifs de donner des cours aux étudiants en sténographie ainsi que de promouvoir l'utilisation des méthodes de sténographie, et la date de fin de son exercice financier est le 30 juin. Les états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau mais sont présentés sommairement à la note 17. L'École de sténographie judiciaire du Québec, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considérée comme un organisme sans but lucratif distinct du point de vue fiscal.

Le Barreau a le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration d'Éducaloi. Éducaloi a pour objectif de réaliser des activités éducatives relatives à la justice, au droit et au fonctionnement du système judiciaire, et la date de fin de son exercice financier est le 31 mars. Les états financiers d'Éducaloi ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau mais sont présentés sommairement à la note 18. Éducaloi, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré distinct du point de vue fiscal.

Juste valeur des placements

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des placements :

- La juste valeur des quotes-parts des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes, et des quotes-parts de créances hypothécaires canadiennes a été établie selon les taux de rendement du marché. La juste valeur des quotes-parts de fonds communs de placement a été établie selon le dernier cours acheteur.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant établi et accepté par les parties.

Régimes de retraite

Le Barreau comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. À cette fin, le Barreau a adopté les conventions suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite est de 13 ans (13 ans en 2011).

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

3 - COTISATIONS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Cotisations totales	39 458 289	36 942 409
Cotisations versées au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	(9 215 742)	(9 071 607)
Cotisations versées au Centre d'accès à l'information juridique	(7 377 359)	(7 302 235)
Cotisations versées au fonds d'indemnisation	(576 997)	(573 261)
Cotisations versées au fonds d'autoprotection	(463 816)	(458 620)
Cotisations versées au fonds du programme d'assistance parentale	(347 862)	
Honoraires professionnels – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	(232 630)	(230 030)
	<u>21 243 883</u>	<u>19 306 656</u>
Variation des cotisations reportées affectées à la campagne publicitaire	(246 487)	114 145
	<u>20 997 396</u>	<u>19 420 801</u>

4 - FONDS GÉNÉRAL – DÉBITEURS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Créances diverses (déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 13 056 \$; 11 026 \$ en 2011)	887 621	718 744
Intérêts courus	26 774	38 743
	<u>914 395</u>	<u>757 487</u>

5 - FONDS GÉNÉRAL – AVANCES À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Fonds d'études juridiques	1 297 176	48 874
Fonds d'opérations de l'immeuble	388 584	374 651
École du Barreau du Québec	771 375	335 068
La Corporation de services du Barreau du Québec	83 365	36 441
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	158 449	27 297
Comité sur la sténographie	402	
École de sténographie judiciaire du Québec	220 060	212 063
Fondation du Barreau du Québec	28 906	
	<u>2 948 317</u>	<u>1 034 394</u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2012

6 - FONDS GÉNÉRAL – PLACEMENTS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Quote-part de 21,21 % (35,08 % en 2011) des obligations gouvernementales, paragouvernementales (48,8 %; 75,2 % en 2011) et de sociétés ouvertes canadiennes (51,2 %; 24,8 % en 2011) détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2012 de 3,76 % (3,98 % au 31 mars 2011), échéant de mars 2013 à janvier 2045 (de juin 2012 à juin 2044 en 2011) (coût 1 328 047 \$; 3 241 867 \$ en 2011)	1 373 905	3 267 389
Quote-part de 39,4 % en 2011 des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 884 884 \$ en 2011)		1 065 387
Quote-part de 50,87 % en 2011 des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 2 468 187 \$ en 2011)		2 322 716
Quote-part de 21,2 % (32,04 % en 2011) de créances hypothécaires canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA), 4,449 % à 5,441 % (4,449 % à 5,441 % en 2011), échéant de mai 2012 à juin 2022 (mai 2012 à juin 2022 en 2011) (coût 214 102 \$; 346 486 \$ en 2011)	219 609	366 145
Quote-part de 21,2 % (32,04 % en 2011) de fonds communs de placement en obligations détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 2 058 054 \$; 2 785 434 \$ en 2011)	2 084 782	2 827 372
Quote-part de 39,16 % (0 % en 2011) de fonds communs d'actions canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 925 619 \$; 0 \$ en 2011)	907 977	

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

6 - FONDS GÉNÉRAL – PLACEMENTS (suite)

	2012	2011
	\$	\$
Quote-part de 39,16 % (0 % en 2011) de fonds communs d'actions mondiales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 1 459 103 \$; 0 \$ en 2011)	1 496 797	
Dépôt en fidéicomis, taux préférentiel moins 2,5 %	425 000	425 000
Fonds communs de placement du marché monétaire, à la juste valeur équivalente au coût	18 658 565	15 692 462
	<u>25 166 635</u>	<u>25 966 471</u>
Encaissements disponibles à court terme	19 083 565	16 246 547
	<u>6 083 070</u>	<u>9 719 924</u>

7 - IMMOBILISATIONS

	2012			
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Mobilier et équipement	581 204	339 016	242 188	141 710
Équipement informatique	188 877	88 986	99 891	72 443
Ordinateur	442 689	250 835	191 854	104 003
Logiciels	1 177 116	538 119	638 997	259 555
Logiciels corporatifs	989 192	261 220	727 972	98 919
Améliorations locatives	17 275	3 455	13 820	3 455
Frais de conception de cours	365 105	91 276	273 829	91 276
Téléphonie	570 075	240 741	329 334	57 007
	<u>4 331 533</u>	<u>1 813 648</u>	<u>2 517 885</u>	<u>828 368</u>
Fonds d'études juridiques				
Mobilier et équipement	53 653	32 191	21 462	10 729
Ordinateur				3 394
Logiciels	145 130	49 686	95 444	58 095
Logiciels corporatifs	251 917	106 098	145 819	25 192
	<u>450 700</u>	<u>187 975</u>	<u>262 725</u>	<u>97 410</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

7 - IMMOBILISATIONS (suite)

	2012			
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau	7 054 998	4 934 742	2 120 256	176 375
Mobilier et équipement	30 613	15 698	14 915	6 123
Système de climatisation	191 664	153 326	38 338	19 166
Améliorations locatives	262 355	89 799	172 556	37 806
Aménagement des locaux	2 491 818	970 927	1 520 891	249 182
	<u>10 371 448</u>	<u>6 164 492</u>	<u>4 206 956</u>	<u>488 652</u>

Au cours de l'exercice, le Barreau a capitalisé un montant de 103 226 \$ de salaires au développement de logiciels.

	2011			
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Mobilier et équipement	652 573	316 697	335 876	186 831
Équipement informatique	88 442	36 456	51 986	37 614
Ordinateur	445 721	224 158	221 563	89 144
Logiciels	709 306	303 955	405 351	161 239
Logiciels corporatifs	809 095	165 385	643 710	80 909
Téléphonie	570 075	183 734	386 341	57 007
	<u>3 275 212</u>	<u>1 230 385</u>	<u>2 044 827</u>	<u>612 744</u>
Fonds d'études juridiques				
Mobilier et équipement	79 869	33 430	46 439	15 974
Équipement informatique	7 478	4 985	2 493	3 871
Ordinateur	16 970	13 576	3 394	3 394
Logiciels	611 105	233 630	377 475	129 784
Logiciels corporatifs	313 320	87 047	226 273	31 332
	<u>1 028 742</u>	<u>372 668</u>	<u>656 074</u>	<u>184 355</u>
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau	7 054 998	4 758 367	2 296 631	176 376
Mobilier et équipement	30 613	9 575	21 038	10 106
Système de climatisation	191 664	134 160	57 504	19 164
Améliorations locatives	378 061	167 699	210 362	37 806
Aménagement des locaux	2 311 147	721 745	1 589 402	231 115
	<u>10 306 483</u>	<u>5 791 546</u>	<u>4 514 937</u>	<u>474 567</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

8 - FONDS GÉNÉRAL – DUS À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	2012	2011
	\$	\$
Fonds d'autoprotection	285 269	507 144
Fonds du programme d'assistance parentale	483 059	329 868
Fonds d'indemnisation	372 277	366 296
La Corporation de services du Barreau du Québec		132
Fondation du Barreau du Québec		43 120
	1 140 605	1 246 560

9 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – DÉBITEURS

	2012	2011
	\$	\$
Créances diverses		370 770
Intérêts courus	3 584	3 547
	3 584	374 317

10 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – PLACEMENTS

	2012	2011
	\$	\$
Quote-part de 4,28 % (3,29 % en 2011) des obligations gouvernementales, paragouvernementales (48,8 %; 75,2 % en 2011) et de sociétés ouvertes canadiennes (51,2 %; 24,8 % en 2011) détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2012 de 3,76 % (3,98 % au 31 mars 2011), échéant de mars 2013 à janvier 2045 (de juin 2012 à février 2044 en 2011) (coût 254 306 \$; 280 322 \$ en 2011)	277 347	306 861
Quote-part de 2,33 % en 2011 des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 44 818 \$ en 2011)		63 104
Quote-part de 2,78 % en 2011 des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 148 108 \$ en 2011)		127 140

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

10 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – PLACEMENTS (suite)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Quote-part de 4,28 % (3,97 % en 2011) de créances hypothécaires canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA), 4,449 % à 5,441 % (4,449 % à 5,441 % en 2011), échéant de mai 2012 à juin 2022 (de mai 2012 à juin 2022 en 2011) (coût 41 010 \$; 40 561 \$ en 2011)	44 344	45 325
Quote-part de 4,28 % (3,97 % en 2011) de fonds communs de placement en obligations détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 394 202 \$; 326 076 \$ en 2011)	420 961	350 000
Quote-part de 3,22 % (0 % en 2011) de fonds communs d'actions canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 68 104 \$; 0 \$ en 2011)	74 693	
Quote-part de 3,22 % (0 % en 2011) de fonds communs d'actions mondiales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 107 355 \$; 0 \$ en 2011)	123 147	
	<u>940 492</u>	<u>892 430</u>

11 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE – APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau.

Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Solde au début	213 468	229 893
Amortissement de l'exercice	16 425	16 425
Solde à la fin	<u>197 043</u>	<u>213 468</u>

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 \$ (16 425 \$ en 2011).

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

12 - FONDS D'INDEMNISATION – PLACEMENTS

	2012 \$	2011 \$
Quote-part de 37,51 % (32,02 % en 2011) des obligations gouvernementales, paragouvernementales (48,8 %; 75,2 % en 2011) et de sociétés ouvertes canadiennes (51,2 %; 24,8 % en 2011), détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2012 de 3,76 % (3,98 % en 2011), échéant de mars 2013 à janvier 2045 (de juin 2012 à juin 2044 en 2011) (coût 2 331 646 \$; 2 919 609 \$ en 2011)	2 429 882	2 982 438
Quote-part de 33,01 % en 2011 des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 725 112 \$ en 2011)		892 486
Quote-part de 25,53 % en 2011 des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 1 242 406 \$ en 2011)		1 165 781
Quote-part de 37,51 % (31,32 % en 2011) de créances hypothécaires canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA), 4,449 % à 5,441 % (4,449 % à 5,441 % en 2011), échéant de mai 2012 à juin 2022 (de mai 2012 à juin 2022 en 2011) (coût 375 995 \$; 336 402 \$ en 2011)	388 493	357 890
Quote-part de 37,51 % (32,32 % en 2011) de fonds communs de placement en obligations détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 3 614 116 \$; 2 704 368 \$ en 2011)	3 688 028	2 763 625
Quote-part de 31,68 % (0 % en 2011) de fonds communs d'actions canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 727 562 \$; 0 \$ en 2011)	734 456	

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

12 - FOND D'INDEMNISATION – PLACEMENTS (suite)

	2012	2011
	\$	\$
Quote-part de 31,68 % (0 % en 2011) de fonds communs d'actions mondiales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA) (coût 1 146 895 \$; 0 \$ en 2011)	1 210 802	
	8 451 661	8 162 220

13 - ENGAGEMENTS

Le Barreau s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en septembre 2019, à verser une somme de 469 533 \$ pour des locaux à Québec et à Montréal et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 68 707 \$ en 2013 et à 61 665 \$ en 2014, 2015, 2016 et 2017.

Le Barreau s'est de plus engagé à verser, pour l'année 2012-2013, 100 000 \$ à un autre organisme, 100 000 \$ à l'organisme Pro Bono et 200 000 \$ à une entité contrôlée, soit Éducaloi.

14 - ÉVENTUALITÉS

Fonds d'autoprotection

Une provision pour éventualités au montant de 399 789 \$ a été comptabilisée au passif du bilan de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction. Le Barreau du Québec fait l'objet de réclamations pour un montant total d'environ 1 620 000 \$.

Fonds d'indemnisation

Une provision pour indemnités au montant de 1 403 844 \$ a été comptabilisée au passif du bilan de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction et en fonction d'un montant maximum de 250 000 \$ par avocat et de 50 000 \$ par réclamation. Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total d'environ 4 042 700 \$.

15 - FOND D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 145 161 \$ (136 333 \$ en 2011) et des frais de services informatiques de 147 028 \$ (147 028 \$ en 2011) au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle. De plus, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle offrait au fonds d'autoprotection des services de gestion administrative des litiges de responsabilité du Barreau du Québec en contrepartie de 25 000 \$ en 2011.

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2012

15 - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE (suite)

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2011 :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>103 128 464</u>	<u>99 502 743</u>
Total du passif	<u>36 443 558</u>	<u>23 920 826</u>
Actifs nets	<u>66 684 906</u>	<u>75 581 917</u>
Revenus	<u>11 891 749</u>	<u>11 755 251</u>
Dépenses	<u>20 675 259</u>	<u>10 983 731</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>1 278 209</u>	<u>(1 865 127)</u>
Activités d'investissement	<u>(1 929 317)</u>	<u>1 207 187</u>

16 - ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé une portion des dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau de 447 919 \$ (468 300 \$ en 2010), des honoraires de gestion des admissions de 32 617 \$ (29 000 \$ en 2010) et des frais généraux de 414 969 \$ (423 195 \$ en 2010) à l'École du Barreau du Québec.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École du Barreau du Québec au 31 mai 2011 :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>3 951 079</u>	<u>4 511 585</u>
Total du passif	<u>1 456 423</u>	<u>1 446 256</u>
Actifs nets	<u>2 494 656</u>	<u>3 065 329</u>
Revenus	<u>7 691 850</u>	<u>7 742 661</u>
Dépenses	<u>8 290 541</u>	<u>7 864 875</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

16 - ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC (suite)

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>(418 577)</u>	<u>302 006</u>
Activités d'investissement	<u>71 250</u>	<u>(416 619)</u>
Activités de financement	<u>(110 770)</u>	<u>179 880</u>

17 - ÉCOLE DE STÉNOGRAPHIE JUDICIAIRE DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, l'École du Barreau du Québec et le Comité sur la sténographie ont contribué aux revenus de l'École de sténographie judiciaire du Québec pour des montants de 0 \$ et de 50 000 \$ (88 670 \$ et de 80 675 \$ en 2010) respectivement.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec au 30 juin 2011 :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>195 744</u>	<u>28 815</u>
Total du passif	<u>336 534</u>	<u>148 300</u>
Actifs nets négatifs	<u>(140 790)</u>	<u>(119 485)</u>
Revenus	<u>324 264</u>	<u>215 049</u>
Dépenses	<u>345 569</u>	<u>197 817</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>(65 568)</u>	<u>20 252</u>
Activités d'investissement	<u>(9 993)</u>	<u>(4 613)</u>
Activités de financement	<u>204 803</u>	<u>(125 875)</u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2012

18 - ÉDUCALOI

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers d'Éducaloi au 31 mars 2012 :

	Non audité	
	2012	2011
	\$	\$
Total de l'actif	943 413	636 974
Total du passif	826 182	609 417
Actifs nets	117 231	27 557
Revenus	2 167 052	1 915 396
Dépenses	2 077 378	1 888 098
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	54 216	192 862
Activités d'investissement	(19 970)	(278 728)

19 - COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE

Le Comité sur la sténographie est constitué par la Loi sur le Barreau du Québec pour assurer la formation, la discipline et la délivrance des attestations aux sténographes. Il a aussi pour mission de régir leur discipline.

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé au Comité sur la sténographie des honoraires de gestion pour un montant de 1 200 \$ (0 \$ en 2011).

Voici des renseignements financiers inclus dans les états financiers du Barreau du Québec :

	2012	2011
	\$	\$
Revenus	98 160	107 346
Dépenses	18 872	81 196
Total de l'actif	278 837	192 518
Total du passif	8 575	1 543
Surplus	270 262	190 975

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

20 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien de régimes contributifs de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, incluant ceux de l'École du Barreau du Québec, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ces régimes pourvoient au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs des régimes sont déterminées en date du 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2010, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2012 en date du 31 décembre 2011.

Le Barreau a mis en place un régime à cotisations déterminées depuis le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce nouveau régime.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des montants inscrits dans les états financiers

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées		
Solde au début	37 913 000	33 412 300
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 391 200	1 154 400
Cotisations des salariés	989 800	955 600
Intérêts débiteurs	2 204 400	2 136 400
Prestations versées	(1 533 900)	(1 111 700)
Modifications au régime	41 700	900
Pertes actuarielles	2 903 100	1 365 100
Solde à la fin	43 909 300	37 913 000
Actifs des régimes		
Solde au début	31 810 100	27 710 000
Cotisations de l'employeur	3 129 700	2 060 000
Cotisations des salariés	989 800	955 600
Prestations versées	(1 533 900)	(1 111 700)
Rendement réel des actifs des régimes	3 015 100	2 196 200
Solde à la fin	37 410 800	31 810 100
Situation de capitalisation – déficit	(6 498 500)	(6 102 900)
Pertes actuarielles nettes non amorties	6 645 700	5 161 200
Coût non amorti des services passés	149 700	166 100
Obligations transitoires non amorties	(261 300)	(313 500)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	35 600	(1 089 100)
Quote-part du Barreau du Québec inscrite à titre de charges de retraite à payer	6 450	942 590

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

20 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Composition des actifs des régimes de retraite

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 mars de chaque année, se présente comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	%	%
Catégorie d'actifs		
Actions		
Canadiennes	16,24	27,20
Américaines et internationales	24,56	23,50
Titres à revenu fixe	59,20	49,30
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

Principales hypothèses

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et le coût des prestations sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,15	5,75
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	5,75	5,75
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,15	5,15
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

20 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Composantes des coûts constatés dans l'exercice

Les composantes du coût constaté au titre des prestations constituées pour l'exercice se présentent comme suit :

	2012	2011
	\$	\$
Coût de l'employeur pour le service courant	1 391 200	1 154 400
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	2 204 400	2 136 400
Rendement réel des actifs des régimes	(3 015 100)	(2 196 200)
Modifications au régime	41 700	900
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations au titre des prestations constituées	2 903 100	1 365 100
Coût avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des coûts constatés	3 525 300	2 460 600
Différence entre les rendements prévus et les rendements réels sur les actifs des régimes	1 310 300	548 100
Différence entre la perte actuarielle constatée pour l'exercice et le montant réel du gain actuariel sur les obligations au titre des prestations constituées	(2 794 800)	(1 272 300)
Différence entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectuées aux régimes pour l'exercice	16 400	57 100
Amortissement de l'actif transitoire	(52 200)	(52 200)
Coûts constatés dans l'exercice	<u>2 005 000</u>	<u>1 741 300</u>
Quote-part du Barreau du Québec inscrite à titre de charges de retraite	<u>1 669 372</u>	<u>1 760 361</u>

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des régimes de retraite pour l'exercice s'élève à 2 605 512 \$ (2 041 358 \$ au 31 mars 2011).

21 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2012	2011
	\$	\$
Revenus d'honoraires de gestion		
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	147 028	147 028
École de sténographie judiciaire du Québec	14 171	4 660
École du Barreau du Québec	32 617	29 000
La Corporation de services du Barreau du Québec	9 000	9 307
Comité sur la sténographie	11 505	10 400
Programme d'assistance parentale	15 000	
	<u>229 321</u>	<u>200 395</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

21 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Salaires de la haute direction		
Bâtonnier	278 760	275 225
Vice-président	140 150	136 230
Bâtonnier sortant	140 550	135 350
Directeur général	262 500	246 666
Dépenses d'affiliations – Fonds général		
Cotisation à la Fédération des ordres professionnels de juristes	471 888	437 127
Subventions aux organisations liées – Fonds d'études juridiques		
Centre d'accès à l'information juridique	505 320	430 091
Éducaloi	153 333	20 000
Pro Bono – Québec	76 667	
Fondation du Barreau du Québec	29 573	23 006
Subventions diverses	17 275	28 261
Centre de justice de proximité	100 000	100 000
Cotisation à l'Institut canadien d'information juridique CANLII	500 276	581 732
	<u>1 382 444</u>	<u>1 183 090</u>
Frais généraux et dépenses institutionnelles répartis		
École du Barreau du Québec	414 969	423 195
Fonds d'études juridiques	419 943	1 028 216
Fonds d'opérations de l'immeuble	123 090	132 414
Fonds d'indemnisation	73 189	61 319
Fonds d'autoprotection	60 230	50 028
	<u>1 091 421</u>	<u>1 695 172</u>

Les avances et les dus à d'autres fonds et entités portent intérêt au taux préférentiel moins 1,5 %, soit 1,5 % au 31 mars 2012, et étaient sans intérêt au 31 mars 2011. Les avances sont encaissables sur demande et les dus sont remboursables sur demande.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

22 - REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	2012						2011	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'auto- protection	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts et de dividendes								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	119 390	2 579	3 523	6 726	10 427	5 007	147 652	23 629
Actifs financiers disponibles à la vente	410 137	29 326				347 421	786 884	587 758
Gains réalisés (pertes réalisées) sur les placements disponibles à la vente	(159 354)	(3 686)				(79 958)	(242 998)	291 887
	370 173	28 219	3 523	6 726	10 427	272 470	691 538	903 274
Gains non réalisés (pertes non réalisées)								
Solde au début	122 151	52 545				234 323	409 019	(14 718)
Variations survenues au cours de l'exercice dans les pertes ou gains latents sur les placements disponibles à la vente	(24 006)	22 970				21 124	20 088	423 737
Solde à la fin	98 145	75 515	-	-	-	255 447	429 107	409 019

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

23 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

Le Barreau est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction du Barreau.

Le Barreau ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le Barreau est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de change

Le Barreau est exposé indirectement au risque de change en raison de placements dans un fonds commun d'actions mondiales. Au 31 mars 2011, les actifs financiers libellés en devises représentaient des placements totalisant 3 615 637 \$.

Risque de taux d'intérêt

La quote-part des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes et la quote-part des créances hypothécaires canadiennes portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Barreau au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le dépôt en fidéicomis et certaines obligations incluses dans la quote-part des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes portant intérêt à taux variable exposent le Barreau à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

La quote-part de fonds communs de placement en obligations et les fonds communs de placement du marché monétaire exposent indirectement le Barreau au risque de taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers du Barreau ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

Le Barreau n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers du Barreau exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Barreau est exposé.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

23 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

– Débiteurs :

Le risque de crédit du Barreau provient principalement des débiteurs. Le Barreau n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition du Barreau aux créances douteuses n'est pas importante.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisque les contreparties sont des banques réputées dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

La quote-part de fonds communs de placement en obligations et les fonds communs de placement du marché monétaire exposent indirectement le Barreau au risque de crédit.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque de variations dans la valeur des placements résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs propres au titre ou à son émetteur, ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché. Le Barreau est exposé au risque de prix puisque tous ses placements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte. Le risque maximal auquel sont exposés les placements est égal à leur juste valeur.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse. Le Barreau établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

24 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs du Barreau sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

Le Barreau gère son capital principalement au moyen de cotisations.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, le Barreau peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

Le Barreau n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.